



*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Mission régionale d'autorité environnementale  
CENTRE - VAL DE LOIRE

**Inspection générale de l'environnement  
et du développement durable**

**Avis conforme après examen au cas par cas « ad hoc »  
Modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de  
Monnaie (37)**

N°MRAe 2023-4382

# Avis conforme en application de l'article R. 104-33 du code de l'urbanisme

**La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Centre-Val de Loire, qui en a délibéré collégialement le 8 décembre 2023, en présence de**

**Christian Le COZ, Christophe BRESSAC Jérôme DUCHENE, et Jérôme PEYRAT,**

chacun de ces membres délibérant attestant qu'aucun intérêt particulier ou élément dans ses activités passées ou présentes n'est de nature à mettre en cause son impartialité dans le présent avis,

**Vu** la directive n°2001/42/CE du Parlement Européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement et notamment son annexe II ;

**Vu** le code de l'urbanisme, notamment ses articles R. 104-33 à R. 104-38 ;

**Vu** le décret n°2022-1165 du 20 août 2022 portant création et organisation de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable ;

**Vu** le décret n°2022-1025 du 20 juillet 2022 substituant la dénomination « Inspection générale de l'environnement et du développement durable » à la dénomination « Conseil général de l'environnement et du développement durable » ;

**Vu** les arrêtés ministériels portant nomination des membres des missions régionales d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (MRAe) du 15 juin 2021, du 9 mars 2023, du 2 mai 2023 et du 19 juillet 2023 ;

**Vu** la demande d'avis conforme en application des articles R. 104-33 al 2 et R. 104-35 du code de l'urbanisme, relative à la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de Monnaie (37), déposée par la communauté de communes Touraine-Est Vallées, reçue le 16 octobre 2023 et enregistrée sous le n°2023-4382 (y compris ses annexes) ;

**Considérant** que le projet de modification n°1 du PLU de Monnaie vise à ouvrir à l'urbanisation le secteur de « Maison rouge », au nord du bourg, actuellement en zone « 2AU » au PLU de Monnaie, sur une surface totale d'environ 3,06 ha ;

**Considérant** que ce projet se traduit par la création d'une zone « 1AU » de 2,12 ha et d'une zone naturelle de jardins (« Nj ») de 0,93 ha, et comprend également la modification l'orientation d'aménagement et de programmation sectorielle correspondante ;

**Considérant** que cette ouverture à l'urbanisation permettra la création d'au minimum 17 logements par hectare, conformément aux objectifs du programme d'aménagement et de développement durables ;

**Considérant** que le dossier fournit une justification des choix réalisés et une analyse des incidences environnementales de bonne qualité ;

Avis conforme de la MRAe Centre-Val de Loire n°2023-4382 en date du 8 décembre 2023

Modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de Monnaie (37)

## AVIS CONFORME

Au vu de l'ensemble des informations fournies par la communauté de communes Touraine-Est Vallée, des éléments évoqués ci-avant et des connaissances disponibles à la date de la présente demande d'avis :

- **la modification n°1 du PLU de Monnaie n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine au sens de l'annexe II de la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement ;**
- il n'est pas nécessaire de la soumettre à évaluation environnementale par la communauté de communes Touraine-Est Vallée.

Conformément à l'article R. 104-33 du code de l'urbanisme, la communauté de communes Touraine-Est Vallée rendra une décision en ce sens.

Le présent avis sera joint au dossier d'enquête publique ou de mise à disposition du public par voie électronique.

L'avis est mis en ligne sur le site internet de la MRAe Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 8 décembre 2023

Pour la Mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire,  
son président



Christian Le COZ

Avis conforme de la MRAe Centre-Val de Loire n°2023-4382 en date du 8 décembre 2023

Modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de Monnaie (37)